

SÉANCE DU 12 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le douze mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mars s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/LIEGE-TALON/MAILLOCHAUD/ MARTIN/MIRAULT/THABAUD/LAVAUD
MENOIRE/MOITEAUX/COURLIT/MONDIN

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Madames DENZLER a donné pouvoir à Madame THABAUD
Madames PENICHON a donné pouvoir à Monsieur BUJON
Madame ALLOY,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur COURLIT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer de l'ordre du jour le point «PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE» et d'ajouter le point «DEMANDE DE SUBVENTION FDAC» : accord unanime du conseil.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017

Monsieur BUJON présente les comptes administratifs et de gestion 2017 qui font apparaître :

Pour la Commune :

Fonctionnement :

Dépenses :	817 096,46 €
Recettes :	940 825,20 €
Excédent 2016 :	95 398,28 €
Intégration des résultats du SMVM de Champniers	817,15 €
Excédent de fonctionnement :	219 944,17 €

Investissement :

Dépenses :	142 206,94 €
Recettes :	252 147,59 €
Déficit 2016 :	- 146 823,35 €
Intégration des résultats du SMVM de Champniers	19 637,37 €
Déficit d'investissement :	-17 245,33 €
Besoin de financement :	-17 245,33 €

Soit un excédent global de clôture de 202 698,84 €

Pour le lotissement :

Fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

Investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Déficit 2016 :	- 38 433,64 €

Soit un déficit global de clôture de 38 433,64 €

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Monsieur BUJON est désigné par le conseil municipal pour présider les débats et mettre la délibération au vote.

Pour la commune, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 17 245,33 €, il est donc proposé au Conseil Municipal de prélever sur les 219 944,17 € d'excédents de fonctionnement, la somme de 17 245,33 € pour la porter en investissement au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» et de reporter les 202 698,84 € restants en section de fonctionnement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- 1 Approuve les comptes de gestion et comptes administratifs 2017 de la commune et du lotissement «La Croix du merle»,
- 2 Accepte la proposition destinée à combler le besoin de financement en investissement pour la commune de Balzac et de conserver le reste en section de fonctionnement

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour et 1 contre, décide de modifier les taux d'imposition comme indiqué ci-dessous :

- 9,87% pour la taxe d'habitation
- 20,69% au lieu de 20,49% pour la taxe sur le foncier bâti
- 49,22% pour la taxe sur le foncier non bâti

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°88 d'une surface de 869 m² sur laquelle se trouve un bien immobilier, la parcelle cadastrée section AB n°90 d'une surface de 890 m² et la licence IV qui était affectée à l'auberge située sur la AB n°88.

Le montant total de cette transaction s'élève à 95 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- accepte cette acquisition globale pour un montant de 95 000 euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants à cette transaction.

VOTE DES BUDGETS 2018

Monsieur BUJON présente les budgets 2018 :

Pour la Commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 116 540,84 €

Recettes : 1 116 540,84 €

Investissement :

Dépenses : 879 290,33 €

Recettes : 879 290,33 €

Pour le lotissement :

Fonctionnement :

Dépenses : 38 433,64 €

Recettes : 38 433,64 €

Investissement :

Dépenses : 38 433,64 €

Recettes : 38 433,64 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'adopter les budgets primitifs 2018.

PERSONNEL COMMUNAL : EMPLOIS DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur MARTIN informe l'assemblée qu'un des deux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) se termine au 31 mars 2018 et propose de demander son renouvellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

DEMANDE DE SUBVENTION FDAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'entretien de la voirie communale, la commune peut bénéficier de Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC).

Les travaux pourraient être réalisés sur les voies communales suivante :

- Chemin du Peux de Saint Amand pour un montant de 7 256,25 euros H.T.,
- Chemin des Bouchauds pour un montant de 14 754,50 euros H.T..

Le montant total des travaux serait donc de 22 010,75 euros H.T..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour demander cette subvention.
- approuve le plan de financement ci-dessous

Coût total H.T. du projet :		22 010,75 €	SUBVENTIONS	
ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNA	POURCENTAGE		ACQUISES
FDAC	16 351,28 €	35,00%	5 722,95 €	
Autofinancement : - fonds propres - emprunt			16 287,80 €	
TOTAL			22 010,75 €	

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Vars et de la place de la Liberté, les banques seront consultées pour un emprunt relais correspondant au montant de la TVA (durée 2 ans).
- La prochaine réunion de la commission des travaux aura lieu le mardi 27 avril 2018 à 20 heures.
- La commission du personnel a travaillé sur le RIFSEEP. Le projet sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.
- Les travaux d'effacement des réseaux sur la RD737 se déroulent globalement bien.
- Monsieur MOITEAUX fait remarquer que le trou situé au niveau du carrefour entre la rue du Stade et la rue du Bois Clair est dangereux pour les deux roues.
- Le spectacle «Ballade en Charentaises» se déroulera le 22 juin 2018 au Château de Balzac. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental.